

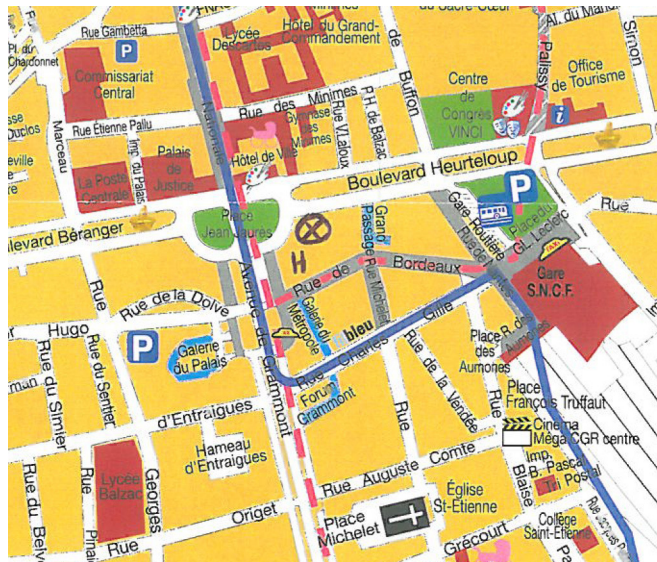
ORGANISATION

Docteur Cyrille Hoarau, responsable de l'Unité Transversale d'Allergologie de Tours (UTA)

Avec le soutien du CHRU de Tours, de la SAICO et de l'IAC.

Dans le cadre du DESC d'allergologie et immunologie clinique de l'interrégion ouest et des capacités d'allergologie d'Angers et de Tours.

Hôtel de l'Univers
5 boulevard Heurteloup - Tours
02 47 05 37 12 - www.oceaniahotels.com



www.chu-tours.fr

TABLE RONDE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) & ALLERGIE ALIMENTAIRE

Mercredi 2 décembre 2015

de 14h30 à 18 heures

Hôtel de l'Univers - Tours

PROGRAMME

Inscription gratuite et obligatoire



LE CONTEXTE

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant ou l'adolescent atteint de maladies chroniques, d'allergie et d'intolérance alimentaires. Il doit lui permettre de suivre une scolarité normale ou d'être accueilli en collectivité. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement et/ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Dans le cas spécifique de l'allergie alimentaire, le PAI précise la conduite à tenir après une exposition accidentelle à un allergène, avec un plan d'action (traitement, mesures à prendre) en fonction des symptômes.

Qui est concerné par les PAI dans l'allergie alimentaire ?

Familles, médecins allergologues, médecins traitants, médecins scolaires, responsables de collectivités, cantines scolaires, accueils périscolaires, responsables des sociétés de restauration scolaire.

Un PAI est mis en place pour un enfant accueilli en collectivité, comme une crèche ou une halte garderie, une école, un collège, un lycée ou un centre de vacances ou de loisirs.

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire, et se nomme ainsi parfois PAIP (projet d'accueil individualisé périscolaire).

Mise en place du projet

Le PAI est un document écrit, élaboré à la demande de la famille par le directeur de la collectivité et le médecin scolaire (ou celui de la structure d'accueil), à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant. En pratique, les parents contactent le plus souvent leur allergologue, qui propose un PAI qui est validé secondairement par le médecin scolaire.

Le PAI ne dégage pas les parents de leurs responsabilités.

Une réunion de concertation avec, notamment, la famille, le médecin scolaire, le directeur de la collectivité, en concertation avec l'équipe éducative, de valider le PAI qui mentionne les régimes alimentaires à appliquer, les mesures à prendre en cas d'exposition à un allergène, notamment en cas d'apparitions de symptômes.

La scolarité de l'élève se déroule ensuite dans des conditions normales, mis à part les aménagements prévus par le PAI.

L'application au quotidien des PAI pose malheureusement souvent des problèmes, liés notamment à des interprétations et des extrapolations, qui ne sont pas toujours justifiées par rapport aux risques réels de l'enfant.

La Table ronde

Nous nous proposons au cours de cette table ronde d'identifier les points de blocage éventuels au niveau de l'application des PAI pour chacun des intervenants concernés.

À l'issue de cette table ronde, nous proposerons pour chaque point de blocage une solution adaptée et validée par le groupe.

Nous proposerons également à ceux et celles qui le souhaitent de participer à un réseau local qui permettra à l'avenir d'identifier de nouveaux points de blocage et d'y répondre de façon adaptée.

PROGRAMME

Projet d'Accueil Individualisé & allergie alimentaire :

14h30 - Accueil

14h45 - Introduction

- Allergie alimentaire : les petites quantités sont-elles délétères et dangereuses ?
- PAI : objectifs et mise en place

15h30 - Table ronde : Identifier les points de blocage

- Pour les familles,
- Pour les médecins
- Pour les responsables des collectivités, crèches, écoles, accueil périscolaire,
- Pour les sociétés de restaurations scolaires
- Pour les responsables politiques,

17h30 - Conclusion

Propositions et création d'un réseau d'aide à l'application des PAI

INSCRIPTIONS EN LIGNE : www.chu-tours.fr/allergo2015

De façon à préparer la table ronde, merci de répondre au questionnaire en ligne.

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat allergologie : 02 47 47 97 14 - mdlrbdatm@hotmail.fr